

Vente au marché libre d'un terrain communal à bâtir

parcelle AE 343 – rue de l'Etang – 351 m²

CAHIER DES CHARGES

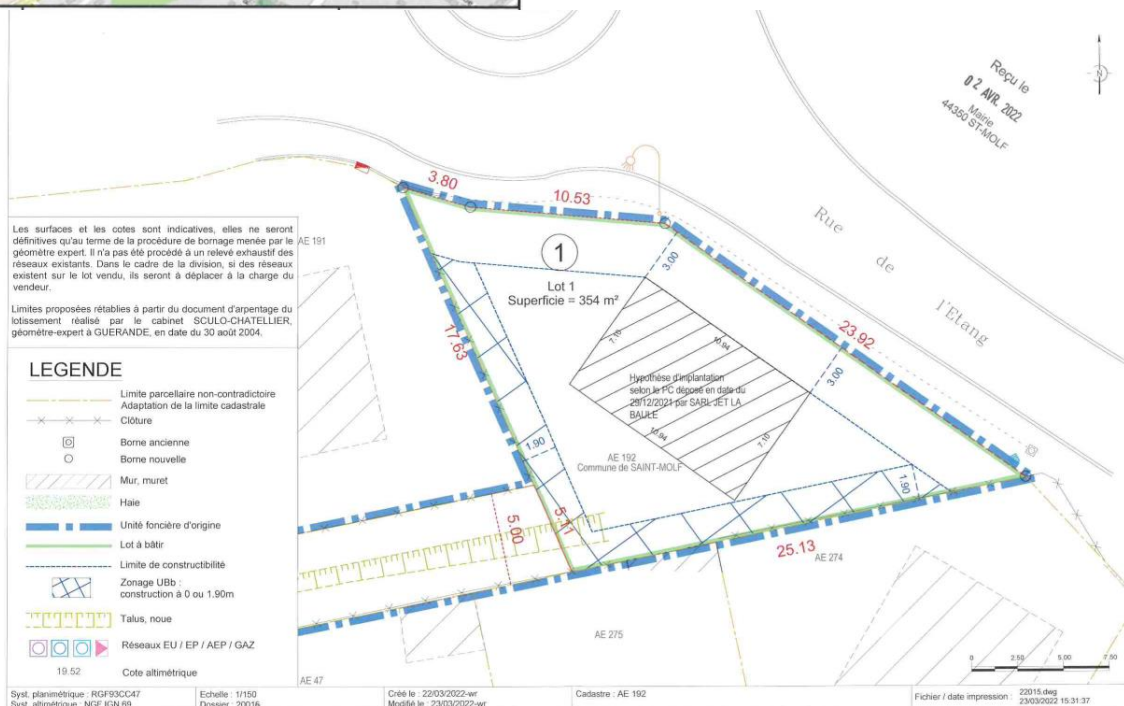
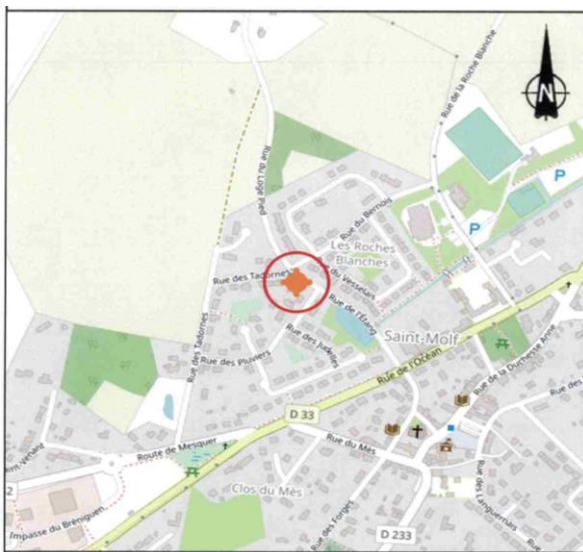
Prix de vente du lot : 80 000 €

Terrain desservi mais non viabilisé.

Les frais liés au raccordement de ces réseaux seront à la charge du candidat acquéreur.

La vente de ce terrain est réalisée à un prix ferme et définitif déterminé en conseil municipal.

Il ne saurait par conséquent faire l'objet ni d'une négociation à la baisse, ni de surenchère.





Conditions générales d'accessibilité : Aucune

Modalités de candidature :

- Faire une offre d'achat datée et signée via le formulaire dédié

Analyse des candidatures par l'agence :

- Le choix du candidat acquéreur se portera sur le dossier le plus étoffé fourni au moment du dépôt de l'offre : projet de construction le plus défini et le plus avancé possible auprès d'un constructeur ou d'un architecte + dossier de financement viable et étudié au préalable.
- A critères égaux, la date de dépôt de l'offre déterminera le candidat retenu.

Promesse de vente

Clauses suspensives

- Obtention par le candidat retenu, dans un délai de 2 mois suivant la demande de permis de construire, de l'acceptation d'une offre de prêt nécessaire au financement de l'acquisition du terrain, des frais d'acquisition et des frais de construction.
- Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et retrait dans les sept mois suivant la date de promesse de vente.

Une fois le permis de construire délivré et purgé de tout recours et retrait administratif, le notaire disposera d'un délai maximal **d'un mois** pour procéder à la rédaction de l'acte authentique et recueillir la signature des parties.

Le prix de vente du terrain est payable dans son intégralité le jour de la signature de l'acte au notaire par virement sur son compte. Aucun fractionnement du prix de vente ne sera accepté, ni aucun différé de paiement.

L'acte de vente comportera une clause anti-spéculative interdisant la réalisation de toute plus-value immobilière en cas de revente du terrain avant l'édification de la construction ayant été autorisée par le permis de construire objet de la condition suspensive.